

# Profession saisonnier...

«Les travailleurs saisonniers ont besoin de notre aide»

Lors de la rédaction de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, l'ANEM avait soutenu les mesures en faveur des travailleurs saisonniers et des pluriactifs. Les débats avaient été alimentés par les réflexions menées antérieurement par l'Association dans le cadre de la préparation d'une proposition de loi. Ainsi, on retrouve dans le texte vingt-deux dispositions (articles 49 à 71), qui présentent certaines avancées, parmi lesquelles l'identification de l'activité principale, le régime des conjoints collaborateurs, etc.

Malgré cela, certains problèmes demeurent, et l'ANEM reste vigilante pour proposer des solutions, comme lors des Assises du tourisme qui se sont déroulées de novembre 2013 à juin 2014.

Les suggestions portent essentiellement sur les points suivants :

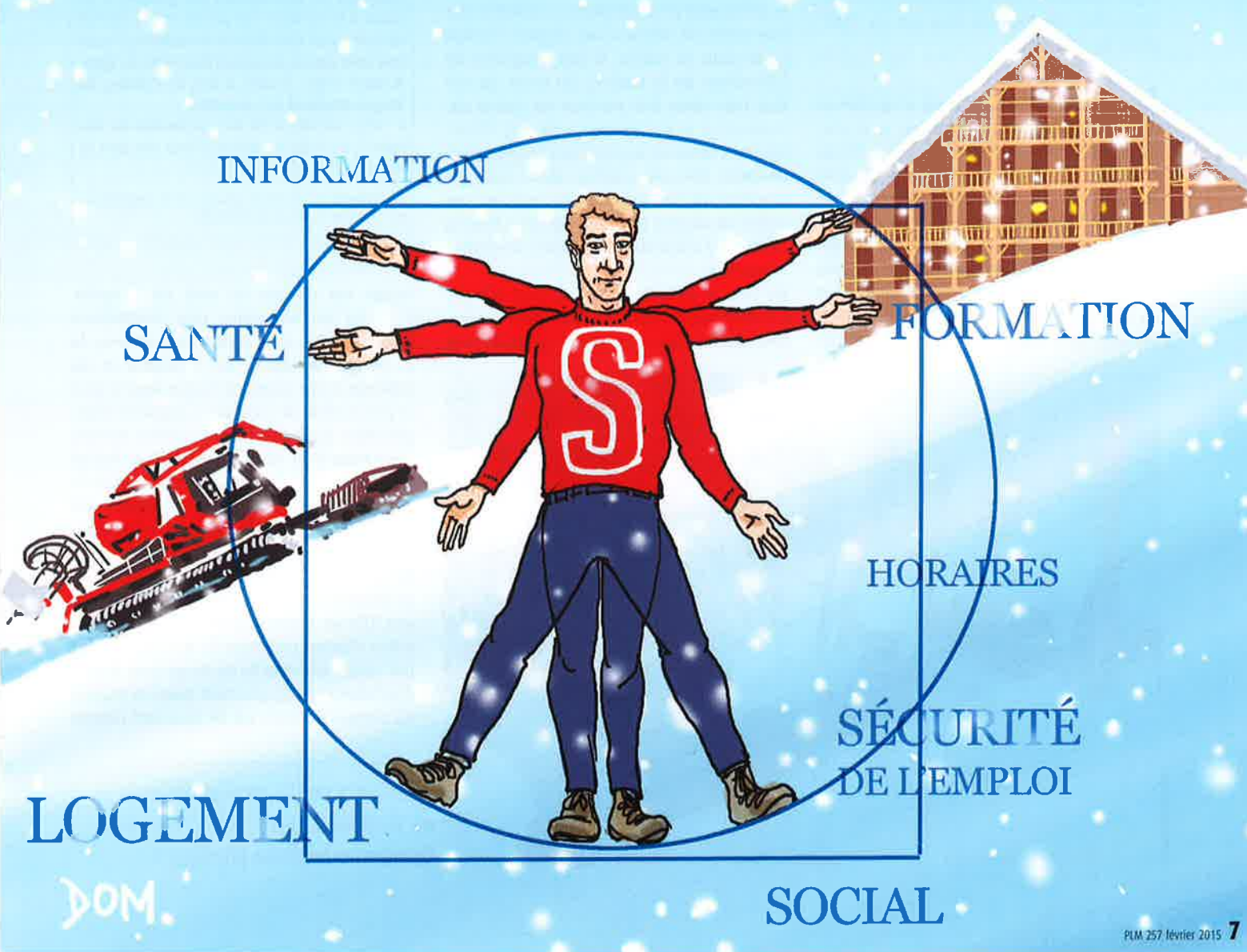
La stabilisation des périodes de travail des saisonniers, en favorisant le recours aux tiers employeurs, comme les groupements d'employeurs, qui permettent de professionnaliser la gestion des ressources humaines et qui favorisent le maintien de l'emploi sur le territoire.

La formation, en adaptant les périodes de formation aux contraintes du secteur, les renforçant en intersaison et en rendant possible la suspension de l'alternance pendant l'exercice d'une activité liée à la saison. L'amélioration des conditions de vie, en encourageant la création de maisons des saisonniers, mais aussi en favorisant l'accès des personnels au parc locatif social, en intégrant dans tout nouveau programme immobilier de loisir et de réhabilitation un quota qui leur est réservé.

Marie-Noëlle Battistel,  
secrétaire générale de l'ANEM, députée de l'Isère



ASSEMBLÉE NATIONALE



A plus ou moins long terme, être saisonnier peut être une bonne solution pour entrer dans la vie active, pour gagner en expérience, voire pour trouver ou retrouver un emploi quand on est au chômage, fournir un revenu aux seniors en difficulté, ou améliorer leur retraite. Quel que soit leur domaine d'activité, les travailleurs saisonniers sont, en tout cas, indispensables à l'économie des secteurs souvent marqués par une activité temporaire : hôtellerie, restauration, agriculture, commerce, transports, etc. Le statut de saisonnier n'en reste pas moins précaire en dépit de plusieurs rapports – notamment ceux de l'ancien ministre Anicet Le Pors, du député des Vosges François Vansson et du président du conseil d'administration de Pôle emploi, François Nogué – qui ont formulé des propositions en matière de pluriactivité, de sécurisation des parcours professionnels, de formation et de conditions de vie.

## Les deux faces du métier de saisonnier

On peut être toute sa vie saisonnier et être heureux, mais l'inverse est tout aussi vrai. On peut être saisonnier, vivre au bon air de la montagne, profiter de vues superbes et d'un environnement sain, mais être miné par une multiplicité de problèmes.

Les cloches de l'heure d'hiver et de l'heure d'été ont, pour les saisonniers, une toute autre résonance. Pour eux, il ne s'agit pas seulement d'avancer ou de reculer la petite aiguille de leur horloge biologique, mais de s'adapter plusieurs fois par an à de nouvelles vies et de s'organiser en conséquence. L'hiver, Romain est « shaper » dans une station alpine. Il modèle la neige pour les nouvelles pratiques de glisse. Et l'été, il travaille aux installations de télécabine.

« Romain s'épanouit dans ce qu'il fait et il aurait du mal à se projeter autrement qu'en saisonnier », confie son épouse.

Un quotidien enviable ? Pas toujours. Etre la compagne d'un saisonnier n'est déjà pas une sinécure. Marie a un emploi à temps plein dans la vallée, à une vingtaine de kilomètres de la station, un trajet qu'elle doit faire deux fois par jour en toutes circonstances et par toutes conditions climatiques. « Nous ne sommes pas les plus malheureux des saisonniers, mais nous ne pouvons qu'être solidaires de ceux qui ont moins de chance que nous, dit-elle. Pour la majorité d'entre eux, les galères sont nombreuses. »

De fait, le saisonnier est un peu comme l'oiseau sur la branche : par beau temps, tout semble aller presque bien mais tout

### REPÈRES

- Un emploi saisonnier concerne la réalisation de travaux relatifs au rythme des saisons (emplois liés au tourisme, travaux agricoles, vendanges, etc.) ou au mode de vie collectif (vacances scolaires).
- Le travailleur saisonnier peut être recruté sous contrat à durée déterminée ou sous contrat de travail intermittent.
- Comme pour les autres contrats, la durée normale de travail est fixée à trente-cinq heures. Cependant, elle peut être aménagée. La limite à ne pas franchir est de quarante-huit heures de travail hebdomadaire.
- L'Association des lieux d'accueil des travailleurs saisonniers (ALATRAS) estime à 1,6 million le nombre de travailleurs saisonniers et pluriactifs, dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme ou de l'animation, mais il n'existe pas d'indicateurs vraiment précis à l'échelle nationale.
- Pour être complet, il convient d'ajouter à cette évaluation les travailleurs indépendants travaillant à la saison, les autres secteurs d'activité hors tourisme, et les emplois saisonniers induits, comme les services à la personne.
- Les déclarations annuelles de données sociales (DADS) font état de trois principales catégories de saisonniers du tourisme : les professionnels mobiles (20 %), ayant fait une école hôtelière ou des études relatives aux métiers du tourisme ; les pluriactifs locaux (20 %), généralement peu qualifiés ; et les jeunes à la recherche d'un premier emploi (60 %), ou occasionnels (jobs d'été ou de vacances). Plus de trois cents stations de sports d'hiver (dans les Alpes, le Massif central, la Corse, le Jura, les Pyrénées, les Vosges) emploient des saisonniers.
- Selon une étude de la sous-direction du tourisme<sup>(1)</sup>, 51 % des saisonniers d'hiver sont âgés de moins de 25 ans.

(1) Rattachée à la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCI).

nuage est parfois un avis de tempête. « Parmi les difficultés que rencontrent beaucoup de travailleurs saisonniers, la recherche d'emploi, de logement et de rebonds d'une saison à l'autre sont la face la plus visible de l'iceberg », rappelle Marc, perchiste dans les Vosges. « Nous devons aussi nous tenir informés du droit du travail et de ses modifications, des évolutions de notre protection sociale, et concilier notre activité de saisonnier avec notre vie familiale. »

Pierre et Léa, tous deux moniteurs de ski en Maurienne, ont un petit garçon de sept ans, Ulysse. Leurs salaires, de 1 800 à 2 000 euros chacun par mois de travail, ne sont pas négligeables et ils envisageaient même d'acheter un appartement dans la station au-dessus de Nice où ils exercent depuis

« Certaines de nos professions ne supportent pas la moindre faiblesse physique. »



Copyright Imagery/Ferret

## QUESTIONS À VALÉRIE LALFER, directrice de Pôle emploi à Briançon (Hautes-Alpes)



### « Tous les saisonniers ne sont pas égaux »

Valérie Lalfer souligne que si les saisonniers au chômage n'ont plus d'indemnisation réduite par rapport aux autres chômeurs, ils pâtissent encore de nombreux handicaps.

**PLM: Avez-vous autant de difficulté à remettre les saisonniers dans l'emploi que les autres chômeurs ?**

Valérie Lalfer: Les saisonniers ne forment pas une catégorie professionnelle bien identifiée. Ce sont des personnes qui sont moins loin de l'emploi que celles qui sont au chômage depuis plus d'un an ou davantage.

Le saisonnier est quelqu'un qui a un contact régulier avec le monde de l'entreprise, avec les rythmes du travail, avec les codes et les règles qui vont avec. Il arrive seulement qu'il ait fait le choix de rester dans l'emploi saisonnier plutôt

que de trouver un emploi en contrat à durée indéterminée. Il compense alors la précarité par un aménagement du temps de travail qui lui convient. C'est souvent le cas lorsque les salaires sont satisfaisants.

**PLM: Au niveau de Pôle emploi, faites-vous un distinguo entre les saisonniers ?**

V.L.: Tous les saisonniers ne sont pas égaux. Ceux qui font la saison d'été au bord de la mer et celle d'hiver à la neige représentent une frange minoritaire. Aujourd'hui, le saisonnier est plutôt quelqu'un d'environ 40 ans, complètement installé sur le territoire où il a ses repères. Il est marié, ses enfants sont scolarisés, il travaille l'hiver en station, et l'été, soit dans l'intérim, soit dans le bâtiment, soit chez un charpentier, ou encore dans l'agriculture. Ces saisonniers ont souvent une activité indépendante et une acti-

vité salariée. Ils cotisent au régime général et à celui des indépendants. Cela conduit malheureusement à un empilement de règles avec lesquelles il leur est très compliqué de jongler. Du coup, on ne traite pas les dossiers en tant que personnes mais en tant que statuts de ces personnes. C'est regrettable.

**PLM: Que peut-on faire pour améliorer la formation des saisonniers ?**

V.L.: Un accord existe. Il est porté par l'organisme AGEFOS PME qui collecte, finance et conseille les petites et moyennes entreprises, ainsi que les très petites, et également leurs salariés, en matière de formation professionnelle. Cet organisme paritaire, qui est le relais des personnes entre l'entreprise et nous, les aide à monter leur dossier de formation lorsqu'elles recherchent un emploi.

« Les banques ne font pas de prêt quand on n'est pas en contrat à durée indéterminée. »

une dizaine d'années. Mais le crédit leur a été refusé. « Les banques ne font pas de prêt quand on n'est pas en contrat à durée indéterminée », se désole Léa.

« Nous nous trouvons toujours en décalage par rapport aux vacances scolaires », renchérit une secouriste dans une station du Massif central.

« Heureusement, il y a la famille pour nous venir en aide lorsque nous ne pouvons pas nous rendre disponibles pour partir avec nos enfants. »

Certains saisonniers rêvent de bénéficier d'un salaire à l'année et même de s'installer sur d'autres territoires afin de trouver une vie plus équilibrée qui leur offrirait davantage de perspectives d'évolution professionnelle et un véritable cocon familial.

« Vivre en montagne, c'est notre choix », affirment pourtant nombre de leurs collègues prompts parfois à rempiler jusqu'à l'âge de la retraite, et peut-être au-delà.

Difficile cependant pour un saisonnier d'une quarantaine d'années de se projeter une ou deux décennies plus tard: « Certaines de nos professions ne supportent pas la moindre faiblesse physique », prévient un guide de haute montagne. « Les années passent et rien n'est vraiment stable », souligne un chef de cuisine. Autrement dit, pour l'instant ça va, mais qu'en sera-t-il plus tard ?

L'autre versant de la vie de saisonnier n'est



Miro/Fotoa

pas enviable. En cas de coup dur, cela devient même très compliqué. Frein à l'emploi, déficit de formation, logements trop rares à des tarifs acceptables, manque de garantie d'une sécurité sociale professionnelle. La pente est rude, reconnaissent toutes les études. « Il existe des dispositifs pour promouvoir les parcours professionnels des saisonniers », avait soutenu Sylvia Pinel, alors ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, au congrès de l'ANEM en 2012. Mais ces dispositifs ne sont pas suffisants.

Deux ans après, si, de l'avis général, les saisonniers restent les rouages indispensables à la survie des entreprises qui les emploient, leur voix n'est pas toujours entendue et leurs besoins loin d'être satisfaits, en attendant une meilleure prise en compte de leurs conditions de vie. Christophe, venu de Moselle et saisonnier depuis une quinzaine d'années dans une station des Pyrénées, n'a que ce conseil à leur donner: « N'hésitez pas à bouger. Descendez dans la vallée et diversifiez-vous ! »

## SAINT-LARY-SOULAN SE BOUGE POUR LES SAISONNIERS

On est en 1996. Jean-Henri Mir est maire de Saint-Lary-Soulan (Hautes-Pyrénées) depuis cinq ans. Ancien joueur de rugby de haut niveau, il n'est pas homme à reculer devant l'obstacle. La situation des saisonniers est une de ses préoccupations depuis longtemps. « Il y a toujours eu beaucoup d'effets d'annonce et peu de résultats, déplore-t-il aujourd'hui. Nous avons voulu prendre le problème à bras-le-corps. » La commune a donc multiplié les initiatives. Pas possible de toutes les énumérer, mais on retiendra la création d'une maison des saisonniers, un partenariat avec des communes de bord de mer basé sur un échange de saisonniers, un forum des saisonniers organisé depuis douze ans à Saint-Lary-Soulan, l'ouverture d'un guichet Initiative Pluriactivité Emploi (GIPE) destiné à construire la pluriactivité, ainsi que la naissance de Perennitas, un logiciel de gestion de la saisonnalité et de la pluriactivité sur un territoire donné et applicable à d'autres territoires.

C'est une base de données accessible sur Internet qui répertorie des informations sur les saisonniers, les employeurs, les offres d'emploi, les formations. « Les travailleurs saisonniers doivent être transversaux, résume Jean-Henri Mir. De notre côté, l'enjeu est leur mieux-vivre durant les quatre saisons d'activité de notre station de montagne. »



## MATTHIAS FEKL : « Mobiliser tous les ministères »

Ancien député de la deuxième circonscription du Lot-et-Garonne, Matthias Fekl est depuis le 4 septembre 2014 secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, à la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger, auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international. Il est également conseiller régional d'Aquitaine.

**PLM: Que pensez-vous de la situation actuelle des saisonniers ?**

**Matthias Fekl:** Selon des estimations récentes, le nombre d'emplois saisonniers dans l'ensemble des secteurs touristiques serait de l'ordre de 700 000, dont 400 000 dans l'hôtellerie et la restauration, avec des variations très fortes d'une région à l'autre. Nous savons également que les deux secteurs les plus concernés par l'emploi saisonnier et la pluriactivité sont les activités touristiques et l'agriculture. C'est donc un sujet auquel je suis particulièrement attentif.

En effet, en raison des particularités de leurs conditions d'emploi, les saisonniers rencontrent souvent des difficultés ayant trait à la formation professionnelle, à l'accueil, au logement et au respect du droit du travail, sans oublier l'accès à la culture et aux loisirs. Ces difficultés sont bien identifiées par les organisations professionnelles, tant patronales que syndicales.

**PLM: Quelles solutions préconisez-vous ?**

**M.F.:** Elles relèvent en premier lieu du dialogue social et des pouvoirs publics locaux

(Régions et communes notamment). Plusieurs Régions, comme celles de Rhône-Alpes, Aquitaine et Bretagne, se sont d'ailleurs pleinement investies sur ce sujet pour améliorer la connaissance statistique de l'emploi saisonnier dans le secteur du tourisme, pour développer des solutions de logement, pour renforcer la formation ou pour soutenir des projets innovants imaginés par des groupements d'employeurs ou des filières professionnelles.

Certains acteurs ont ainsi fait le choix de mutualiser leurs efforts et créé des groupements d'employeurs, ce qui leur donne la capacité d'offrir des contrats à durée indéterminée (CDI) à des travailleurs saisonniers. C'est le cas dans l'Ouest avec RESO, un groupement d'employeurs spécialisés dans le secteur des hôtels, cafés et restaurants.

En Rhône-Alpes, un groupement d'employeurs, sous l'impulsion du Pôle européen de recherche et d'ingénierie sur la pluriactivité et la saisonnalité (PERIPL) est en cours de création avec l'aide des ministères du Tourisme, de l'Emploi, et celle de la Région. Dans les Hautes-Pyrénées, le groupement d'employeurs de Saint-Lary-Soulan a été une structure pionnière.

Un CDI emploi-formation est par ailleurs expérimenté par la Fédération nationale de

« Les deux secteurs les plus concernés par l'emploi saisonnier et la pluriactivité sont les activités touristiques et l'agriculture. »

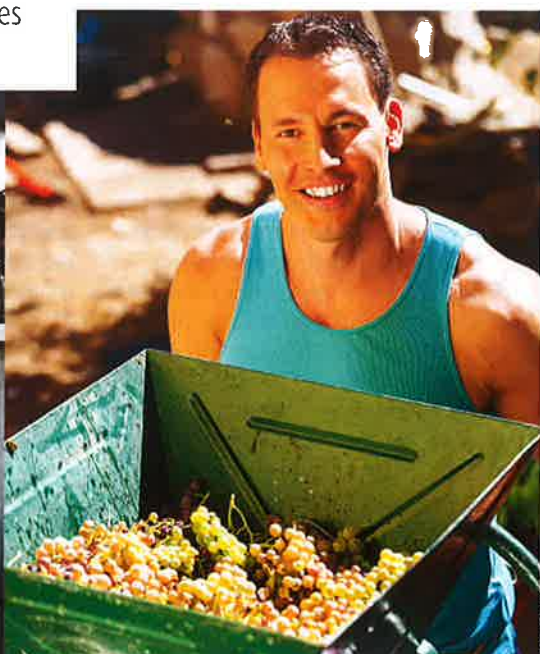


l'hôtellerie de plein air (FNHPA) dans plusieurs Régions françaises (Bretagne, Pays de la Loire, Nord-Pas-de-Calais et Picardie). Un bilan de l'expérimentation est en cours de réalisation pour que d'autres secteurs puissent s'en saisir s'ils le souhaitent.

Les initiatives, nombreuses, sont soutenues par l'Etat qui accompagne également les deux centres de ressources sur l'emploi saisonnier et la mise en œuvre de logements pour les saisonniers, le PERIPL et l'Association des lieux d'accueil des travailleurs saisonniers (ALATRAS).

**PLM: Quelles avancées peut-on attendre des dernières Assises du tourisme ?**

**M.F.:** En juin 2014, ces assises, voulues par le ministre Laurent Fabius, ont permis aux acteurs publics et privés de partager un certain nombre d'expérimentations ou de bonnes pratiques. Grâce à elles, les acteurs de terrain ont ainsi pu formuler leurs attentes en matière d'accueil, de logement, de formation et d'accès à l'emploi. Un groupe de travail est désormais constitué en interministériel pour proposer des solutions globales pour ce premier semestre. Nous devons mobiliser tous les ministères si nous voulons parvenir à des résultats tangibles.



## TRIBUNE À ANTOINE FATIGA<sup>(1)</sup>, président de l'Association des lieux d'accueil des travailleurs saisonniers (ALATRAS)



### « Le temps de la mise en œuvre des solutions doit arriver »

« Nous le savons. Sans qualité sociale, il ne peut y avoir de tourisme de bon niveau, de développement économique dans nos territoires. Une très grande partie de notre activité économique ne pourrait se produire sans les deux millions de saisonniers. Ils restent, malgré tout, trop souvent oubliés. Or, si nous voulons que la montagne soit une chance pour la République, comme ce fut proclamé lors du dernier congrès de l'ANEM à Chambéry, elle doit être une chance pour ceux qui veulent vivre et travailler au pays et surtout en montagne.

Rappelons-nous que, dans la loi Montagne, le chapitre IV prévoyait des décrets d'application pour à la fois faciliter la pluriactivité et la reconduction des contrats saisonniers. Trente ans après, le constat que nous faisons est que, mis à part dans quelques secteurs, la situation des saisonniers s'est plutôt dégradée.

Pourtant, nous ne comptons plus les rapports qui prennent en compte leurs difficultés. Ceux du président du conseil général de Savoie, Hervé Gaymard, en 1994, de l'ex-ministre Anicet Le Pors, en 1999, d'Alain Simon, chargé de mission, en 2003, du député François Vannson, en 2011, et celui de la mission conduite par François Nogué, président du conseil d'administration de Pôle emploi, en 2013, pour ne citer que les principaux. Chacun d'eux a mis en avant des solutions. Les trente et une propositions contenues dans le rapport d'Anicet Le Pors ont d'ailleurs été validées par le Conseil national de la montagne. Lors du récent Festival international des métiers de montagne, la parole a été donnée pour la première fois à une centaine de saisonniers réunis à l'initiative de leur forum social. Une de leurs principales demandes est la sécurisation de leur avenir à travers la clause de reconduction auto-

matique de leur contrat. Leur deuxième revendication rejoint le travail réalisé par l'association ALATRAS qui réclame que l'accueil des salariés et de leurs employeurs soit amélioré.

Si nous voulons que la montagne reste vivante, il faut pouvoir en priorité répondre aux besoins des saisonniers. C'est d'une urgente nécessité. Cela apparaissait d'ailleurs très bien dans le rapport de François Vannson, commandé par Laurent Wauquiez, alors secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi, devenu président de l'ANEM en 2014. Atteindre cet objectif devrait être à notre portée en 2015. Je souhaite à cet égard que l'ANEM et les parlementaires de la montagne inscrivent le sujet des saisonniers à l'ordre du jour du prochain Conseil national de la montagne. »

(1) Antoine Fatiga est également conseiller régional Rhône-Alpes et vice-président de Rhône-Alpes Tourisme, en charge du tourisme social et solidaire.

Créée en 2007 et basée à Briançon (Hautes-Alpes), ALATRAS compte trente-cinq adhérents dont vingt-cinq maisons des saisonnalités. Cette association est chargée principalement de quatre missions : Elle assure une veille quotidienne (actualités juridiques et politiques) et l'observation des territoires (projets, pratiques, actions). Elle anime, met en réseau et essaime les pratiques. Elle pérennise et « duplique » les maisons des saisonnalités. Elle accompagne et aide à la prise de décision en étant un appui technique, professionnel et relationnel. ALATRAS est reconnue comme une structure experte au niveau national. Elle organise les rencontres nationales sur la saisonnalité et la pluriactivité ([www.alatras.fr](http://www.alatras.fr)).

## Pas toujours facile d'être employeur de saisonniers

Au contraire de ce que l'on pourrait croire, les difficultés actuelles pour trouver un emploi ne facilitent pas le recrutement de travailleurs saisonniers français. Dans certains secteurs, ils n'auraient ni la compétence ni la motivation souhaitées.

Dans l'hôtellerie et la restauration notamment, les employeurs sont devenus difficiles et cela se conçoit aisément. La qualité de l'accueil, du service et des produits proposés est d'autant plus déterminante que la concurrence est toujours plus rude à tous les niveaux de prix.

A en croire de nombreux hôteliers, ils ont pourtant de plus en plus de mal à recruter des saisonniers dans l'Hexagone. Ils sont pratiquement unanimes à souligner qu'il y a peu de candidats et que, le plus souvent, leur qualification est très insuffisante. Une situation que déplore Philippe Bertoli, propriétaire d'un établissement haut de

gamme à Val-d'Isère, en Savoie, Le Christiania, qui emploie cinquante-sept saisonniers sur soixante-treize salariés et réserve pourtant à ses employés des logements de qualité. De toute évidence, les places sont bonnes : certains saisonniers sont fidèles au Christiania depuis trente-sept hivers, d'autres depuis sept ou huit ans.

Chaque année, Philippe Bertoli doit toutefois assurer le renouvellement de 25 % de ses saisonniers et il assure n'avoir d'autre choix que de se tourner vers une main-d'œuvre étrangère : « Nous avons maintenant un réseau européen de recrutement qui fonctionne notamment par le bouche-à-oreille, explique-t-il. Les saisonniers espagnols, allemands, tchèques, slovaques ou polonais sont d'anciens élèves d'écoles spécialisées dans l'hôtellerie ou la restauration. Ils parlent généralement bien le français et donnent entière satisfaction. »

La compétence : voilà où le bât blesse, confirment d'autres hôteliers. A Vars, dans les Hautes-Alpes, Marie-Pierre Risoul, responsable du chalet-hôtel Alpage, se plaint de « recevoir des CV de candidats qui n'ont aucune formation ». A Ghisoni, en Haute-Corse, le patron de l'hôtel Kirie déplore de découvrir parfois que l'un ou l'autre de ses saisonniers « ne sait rien faire ».

### SÉCURISER L'EMPLOI SAISONNIER

La CFTD, la CFTC, la CFE-CGC, FO, la FAGIHT<sup>(1)</sup> Domaines Skiables de France, et la Fédération professionnelle des entreprises du sport, engagés dans un dialogue social en partenariat avec le conseil régional de Rhône-Alpes et PERIPL<sup>(2)</sup>, vont expérimenter un dispositif de sécurisation des parcours professionnels des saisonniers et de fidélisation utilisant les « tiers employeurs ». Cela devrait permettre aux employeurs d'embaucher des saisonniers en CDI dans des activités complémentaires et dans un même bassin de vie et, du même coup, contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre touristique en Rhône-Alpes.

(1) Confédération française démocratique du travail, Confédération française des travailleurs chrétiens, Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres, Force ouvrière, Fédération autonome générale de l'industrie hôtelière touristique.

(2) Pôle d'échange, de ressources et d'information sur la pluriactivité et la saisonnalité.

### LES BONS CONSEILS DES MAISONS DES SAISONNIERS

Dans les maisons des saisonniers, espaces saisonniers ou maisons de la saisonnalité, les travailleurs saisonniers ou leurs employeurs s'informent sur toutes les questions liées à la recherche d'emploi, au logement, à la vie dans la station. « Sur les questions de logement, on voit que les employeurs ont fait des efforts, nous sommes moins sollicités », commente le directeur des Espaces saisonniers de Chamonix et de Megève, Emmanuel Dantin. « En revanche, nous sommes très fréquemment interrogés sur les particularités du contrat de travail saisonnier ou sur les droits à la formation à la fin du CDD. » On recense aujourd'hui près de quarante maisons de saisonniers et quinze autres sont en gestation.

« De nombreux hôteliers disent qu'ils ont de plus en plus de mal à recruter des saisonniers dans l'Hexagone. »